ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

structures administratives

Question écrite n° 83406

Texte de la question

M. Thierry Lazaro interroge M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur les missions, l'activité en 2014 et le coût de fonctionnement pour l'État de la Commission interministérielle d'examen des candidatures aux fonctions de conseiller du commerce extérieur de la France.

Texte de la réponse

Conformément aux dispositions réglementaires, les candidatures aux fonctions de conseiller du commerce extérieur de la France sont proposées par les chefs de service économique du réseau international des ministères économiques et financiers et par les DIRECCTE ou DIECCTE dans les régions de France. La commission consultative examine les dossiers de candidature, permettant au ministre chargé du commerce extérieur de proposer une liste de candidats au Premier ministre, qui les nomme par décret. La DG Trésor assure le secrétariat de cette commission. La commission se réunit deux fois par an. Entre 700 et 800 dossiers sont examinés à chaque promotion, entre les renouvellements et les nouvelles candidatures, avec un effectif global de CCEF dans le monde d'environ 3500 en 2014. Aucun frais n'est engagé pour réunir cette commission qui se tient généralement à Bercy. Ses membres ne sont pas rémunérés et ne touchent aucune indemnité. Deux agents de la DG Trésor sont chargés du traitement administratif des dossiers de candidatures, des relations avec le CNCCEF et du support pour l'ensemble du réseau de la DG Trésor chargé de proposer les candidatures.

Données clés

Auteur : M. Thierry Lazaro
Circonscription : Nord (6e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 83406
Rubrique : Ministères et secrétariats d'état
Ministère interrogé : Affaires étrangères
Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 30 juin 2015, page 4803
Réponse publiée au JO le : 13 octobre 2015, page 7697